

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021

DELIBERATION N°2021.00058

VŒU DE L'EXECUTIF RELATIF A L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES FINANCES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 21 janvier 2021

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 95
Nombre de pouvoirs : 13
Nombre de voix : 108

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, M. Marc PETIT, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU,

RECUE EN PREFECTURE

Le 11 février 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20210128-02021000580

DATE D'APPHICACON: 10 Février 2021

M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,
Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Jacques GUARINOS,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Rémy GUYOT donne pouvoir à M. Gilles THIZY,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
Mme Nathalie MATRICON donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Ali RASFI donne pouvoir à M. Pierrick COURBON,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, Mme Solange MORERE, Mme Christel PFISTER,
Mme Corinne SERVANTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES,
Mme Eliane VERGER LEGROS

Secrétaire de Séance :

M. Tom PENTECOTE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 JANVIER 2021

VŒU DE L'EXECUTIF RELATIF A L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES FINANCES DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

- Considérant que depuis le début de la crise sanitaire, **Saint-Etienne Métropole** a engagé les moyens attendus pour protéger la population, maintenir en fonctionnement les services publics métropolitains, répondre aux situations d'urgence sociale, soutenir le tissu associatif, venir en aide aux commerçants et aux entreprises ;
- Considérant que la **Saint-Etienne Métropole** doit faire face à une minoration de recettes qui s'élève à plus de 20 millions d'euros (6.6 millions d'€ en 2020 et plus de 14 M€ en 2021) et à des dépenses exceptionnelles directement induites par la crise qui totalisent 5 millions d'euros (nettes d'économies) ;
- Considérant que, pour la seule année 2020, l'impact de la Covid-19 sur nos finances se monte ainsi à plus de 10.6 millions d'euros, ce qui équivaut à 20% de l'épargne brute et 33% de l'épargne nette ;
- Considérant que les compensations prévues par l'article 21 de la 3^{ème} loi de finances rectificative du 30 juillet 2020, annoncées comme devant bénéficier à 12 000 à 13 000 collectivités, ne vont en définitive être allouées qu'à 2300 à 2500 communes (dont 80% de moins de 1000 habitants) et à environ 100 intercommunalités ;
- Considérant que **Saint-Etienne Métropole** devrait se voir verser un montant de compensation égal à zéro ;
- Considérant que **Saint-Etienne Métropole** devrait se voir attribuer au titre de l'enveloppe exceptionnelle de 1 milliard d'euros de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) un montant de 259 639 €, soit seulement 0.026 % de l'enveloppe nationale alors qu'elle représente 0.60 % de la population ;
- Considérant que le projet de loi de finances pour 2021, en cours d'examen au Parlement, ne comprend aucune mesure visant à aider les grandes villes ou métropoles à faire face à l'impact de la crise sanitaire sur leurs budgets ;
- Considérant que **Saint-Etienne Métropole**, dont les recettes diminuent fortement, ne bénéficie d'aucune compensation pour contrebalancer les pertes de versement mobilité impacté, par les mesures de chômage partiel ;

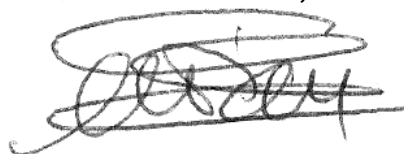
- Considérant qu'à la différence d'Ile-de-France Mobilités qui va bénéficier d'une compensation minimale de 700 millions d'euros (dont 425 millions déjà versés), l'Etat, dans la 4^{ème} loi de finances rectificative de novembre 2020, ne prévoit, en faveur des réseaux non franciliens, que l'allocation d'avances remboursables ;
- Considérant que la commande publique a chuté de 22% sur les trois premiers trimestres 2020 par rapport à la même période sur 2019, ce qui entraîne un manque à gagner de chiffre d'affaires pour les entreprises prestataires qui s'élève à 14,6 milliards d'euros ;
- Considérant que les investissements des collectivités locales correspondent à 58% de l'investissement public en France (72% si l'on exclut les équipements militaires et la recherche-développement), et qu'à elles seules communes et intercommunalités représentent 63% de la quote-part des collectivités ;
- Considérant que l'investissement des collectivités locales est composé pour près des deux tiers d'équipements dont la réalisation fait appel aux entreprises du bâtiment et des travaux publics ;
- Considérant qu'envisager la relance en se privant de l'intervention des grandes villes, grandes communautés et métropoles n'est ni réaliste ni acceptable ;

Le Conseil de Saint-Etienne Métropole émet le vœu :

- Qu'afin que **Saint-Etienne Métropole** puisse, d'une part, disposer d'une capacité d'autofinancement à même de lui permettre de s'engager dans le plan de relance, et, d'autre part, demeurer au rendez-vous de la solidarité avec les plus fragiles, l'Etat :
 - compense la perte de recettes tarifaires subie durant le confinement du printemps et le reconfinement de l'automne,
 - garantisse le maintien d'un montant 2021 de CVAE identique à celui perçu en moyenne entre 2018 et 2020,
- Qu'afin que **Saint-Etienne Métropole** puisse maintenir le niveau de service du réseau de transports urbains et engager les investissements qu'appelle la transition écologique, l'Etat lui accorde un niveau de compensations de même nature que celui dont bénéficie Ile-de-France Mobilités.

Ce vœu a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**



Gaël PERDRIAU